

Compte rendu du conseil municipal du

17 AVRIL 2018

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal du samedi 10 mars
- 2) Approbation des comptes administratifs
- 3) Approbation des comptes de gestion
- 4) Affectation des résultats
- 5) Approbation des budgets primitifs 2018
- 6) Demandes de subventions
- 7) Prestation de délégué à la Protection des données
- 8) Délibération pour le SIEHL
- 9) Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 00

Etaient présents :

Didier LAITHIER - Michel VERNEREY - Françoise RETHORE - Sandra BURDIN - Catherine ROBIN - Laurence LAITHIER - Mario PERSONENI - Marie-Christine ROBERT -

Invitée : Mme Stéphanie SEKLI

Marie Christine ROBERT est nommée secrétaire de séance et en accepte la charge

1. - Approbation du dernier compte rendu du conseil municipal

Monsieur le Maire demande qui a des remarques à faire sur le précédent compte rendu

Approuvé à l'unanimité

2. - Approbation des comptes administratifs 2017

Monsieur le Maire quitte la salle du conseil le temps que le 1^{er} adjoint puisse faire voter les résultats des comptes administratifs

BUDGET COMMUNAL 2017	DEPENSES	RECETTES	REPORT à nouveau au 01/01/18
section de fonctionnement	301 934,03	408 260,23	
report 2016		463 189,00	
total section fonctionnement	301 934,03	871 449,23	569 515,20
section investissement	132 932,28	29 817,78	29 817,78
report 2016		190 038,05	
total section investissement	132 932,28	219 855,83	86 923,55

ASSAINISSEMENT 2017	DEPENSES	RECETTES	REPORT à nouveau au 01/01/18
section exploitation	81 756,16	81 769,12	
report 2016	12,96		
total section exploitation	81 769,12	81 769,12	0,00
section investissement	258 899,67	264 504,23	
report 2016		21 602,61	
total section investissement	258 899,67	286 106,84	27 207,17

LOTISSEMENT LES MURIERS 2017	DEPENSES	RECETTES	REPORT à nouveau au 01/01/18
section de fonctionnement	1 077 974,94	1 430 397,44	
report 2016	691,34		
total section fonctionnement	1 078 666,28	1 430 397,44	351 731,16
section investissement	1 322 554,44	1 007 787,28	
report 2016	599 387,28		
total section investissement	1 921 941,72	1 007 787,28	-914 154,44

Vote contre 0 voix
Abstention 0 voix
Pour 7 voix

Monsieur le Maire réintègre la salle du conseil municipal, après le vote de ces 3 budgets du compte administratif 2017.

3. - Approbation des comptes de Gestion 2017 du budget communal, du budget assainissement et du budget lotissement

- **Le budget communal 2017**

Monsieur le Maire nous informe que le compte de gestion 2017 du budget communal transmis par le percepteur est conforme au compte administratif du budget communal et a été validé par celui-ci.

Ces résultats approuvent la similitude par rapport au compte administratif de notre collectivité.

Vote contre 0 voix, Abstention 0, voix, Pour 8 voix

- **Le budget Assainissement 2017**

Monsieur le Maire nous informe que le compte de gestion 2017 du budget d'Assainissement transmis par le percepteur est conforme au compte administratif d'assainissement et a été validé par celui-ci.

Ces résultats approuvent la similitude par rapport au compte administratif de notre collectivité.

Vote contre 0 voix, Abstention 0 voix, Pour 8 voix

- **Le budget Lotissement 2017**

Monsieur le Maire nous informe que le compte de gestion 2017 du budget du lotissement des Mûriers transmis par le percepteur est conforme au compte administratif du lotissement des Mûriers et a été validé par celui-ci.

Ces résultats approuvent la similitude par rapport au compte administratif de notre collectivité.

Vote contre 0 voix, Abstention 0 voix, Pour 8 voix

4. - Affectation des résultats

Pour le budget communal, le conseil municipal affecte le résultat :

L'excédent de fonctionnement, soit 569 515.20 € sur deux lignes

- Affectation en réserves (compte 1068 «recette d'investissement »)
Pour 90 733.60 €
- Report à nouveau en section de fonctionnement (compte 002)
pour 478 781.60 €
- L'excédent d'investissement, soit 86 923.55 €, est reporté au compte « 001-solde d'exécution de la section d'investissement reporté » en recettes.

Vote contre 0 voix, Abstention 0 voix, Pour 8 voix

Pour le budget d'Assainissement, le conseil municipal affecte le résultat :

- L'excédent d'investissement, soit 27 207.17 € au compte « 001-solde d'exécution de la section d'investissement reporté » en recettes.

Vote contre 0 voix, Abstention 0 voix, Pour 8 voix

Pour le budget du lotissement, le conseil municipal affecte le résultat :

- L'excédent de fonctionnement, soit 351 731,16 €, est reporté au compte "002 Solde d'exécution de la section de fonctionnement reporté", en recettes,
- Le déficit d'investissement, soit 914 154,44 €, est reporté au compte "002 - Déficit antérieur de la section d'investissement reporté", en dépenses.

Vote contre 0 voix, Abstention 0 voix, Pour 8 voix

5. - Approbation des budgets 2018 Communal, Assainissement et Lotissement des Mûriers

BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2018	DEPENSES	RECETTES
section de fonctionnement	331 547,80	376 513,00
report 2017		478 781,60
total section fonctionnement	331 547,80	855 294,60
section investissement	394 892,05	307 968,50
report 2017		86 923,55
total section investissement	394 892,05	394 892,05

BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT 2018	DEPENSES	RECETTES
section exploitation	62 070,93	62 070,93
report 2017		
total section exploitation	62 070,93	62 070,93
section investissement	34 927,61	30 776,72
report 2017		27 707,17
total section investissement	34 927,61	57 983,89

BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT LES MURIERS 2018	DEPENSES	RECETTES
section de fonctionnement	1 821 816,83	1 470 085,67
report 2017		351 731,16
total section fonctionnement	1 821 816,83	1 821 816,83
section investissement	1 159 147,67	2 073 302,11
report 2017	914 154,44	
total section investissement	2 073 302,11	2 073 302,11

6. - Demandes de subventions

Chaque année la commune est sollicitée par diverses associations pour des subventions

Nous en avons retenu deux :

- Les Amis de l'Hôpital d'Ornans à qui nous verserons 200 €
- Donneurs de sang de Saône à qui nous verserons 150 €

Vote contre 0 voix, Abstention 0 voix, Pour 8 voix

7. - Prestation de Délégué à la Protection des Données

Vu le Règlement Général sur la Protection des Données (UE 2016/679) du 27 avril 2016, donnant obligation aux collectivités de nommer un Délégué à la Protection des Données, et de respecter ledit règlement,

Vu les statuts de l'AD@T, tels qu'adoptés lors de l'Assemblée générale constitutive du 12 octobre 2016 et modifiés le 9 décembre 2017,

Vu la délibération du conseil d'administration de l'AD@T en date du 13 mars 2018 portant sur la mise en place d'une prestation de Délégué à la Protection des Données par l'AD@T, destinée à ses collectivités adhérentes, au titre de ses missions optionnelles,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'adhérer à la prestation de l'AD@T de mise à disposition d'un Délégué à la Protection des Données mutualisé,

DESIGNE l'AD@T comme personne morale pour être son Délégué à la Protection des Données,

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toutes les décisions et à signer tous les documents concrétisant cette décision, notamment la convention avec l'AD@T et les conditions tarifaires, soit :

- Mise en conformité (Forfait) : 500 euros HT
- Suivi annuel sur la durée de la convention : 250 euros HT.

Vote contre 0 voix, Abstention 2 voix Michel Vernerey et Marie-Christine Robert, Pour 6 voix

8. - Délibération pour le SIEHL

Cette délibération concerne le schéma directeur de la défense incendie de notre commune.

La commune n'ayant à ce jour pas reçu les documents adressés par le SDIS, nous reportons ce point ultérieurement.

9. - Questions diverses

Monsieur FERY avait interpellé la municipalité, il trouve que les automobilistes roulent vite dans le lotissement de la Combe du Berger, pour étudier la mise en place de ralentisseur rue de la Combe du Berger et même un stop au bout de la rue du Stade, côté de la Combe du Berger.

Aucun aménagement n'est prévu à ce jour. C'est une question de civisme, nous le rappellerons dans le prochain Vivre Ensemble.

Monsieur le Maire clôt la séance à 22 h

Marie-Christine ROBERT
Secrétaire de séance

Didier LAITHIER
Maire de Merrey sous Montrond